

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2024.

## Rappel du cadre général

Pour mémoire, le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif présente un bilan de l'année écoulée et doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public. Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

## Introduction

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire annuel, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. La présente note décrit pour le budget principal, les opérations de l'année 2024 et certaines évolutions par rapport aux années précédentes. Elle présente également les résultats 2024, leur affectation, les restes à réaliser reportés sur l'exercice 2025. Cette note expose également l'impact du résultat de l'exercice 2024 sur la situation financière de la Ville de Saint-Jean-de-Védas, à travers l'évolution d'indicateurs d'épargne et de solvabilité.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	17 761 291 €	15 839 937 €
	Invest	3 848 698 €	5 971 086 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	5 434 093 €	0 €
	Invest	0 €	2 120 397 €
Total exercice (réalisations + reports)		27 044 083 €	23 931 421 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>3 112 662 €</b>	
RàR reportés en 2025	Invest	2 121 318 €	516 659 €
Totaux cumulés		29 165 402 €	24 448 081 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>4 717 321 €</b>	

## Points marquants

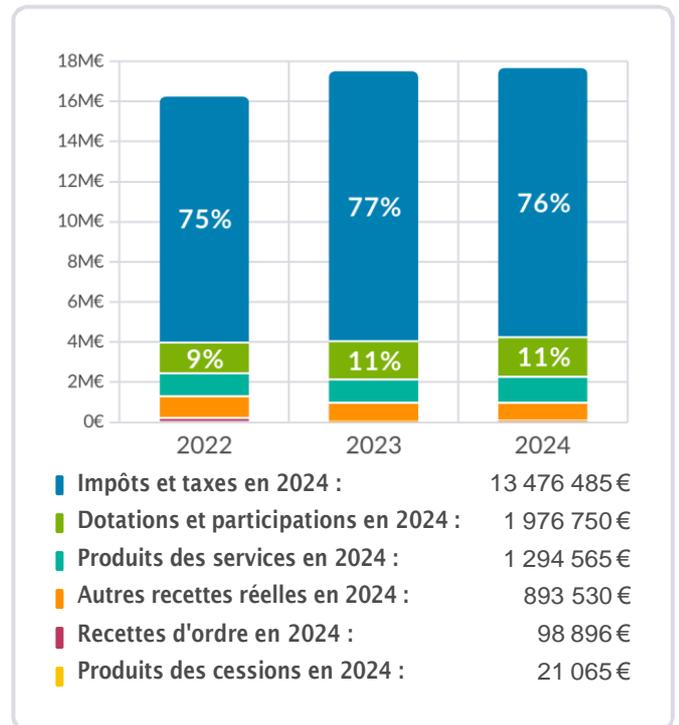
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire (+ 7 355 447, 03 €)
- Le solde d'exécution de la section d'investissement est lui déficitaire (- 4 242 784,57 €)
- Le solde des restes à réaliser de l'année est positif (1 604 658,58 €)
- Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 2 638 125,99 €

# Exécution Budgétaire

## I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **17 761 291 €** en 2024. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes.
- **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024*	Exéc BP 2024
013	Atténuation de charges	215 000.00 €	233 738.59 €	109 %
70	Produits services, domaine et ventes div	1 174 025.00 €	1 294 565.02 €	110 %
73	Impôts et taxes	120 000.00 €	152 421.01 €	127 %
731	Fiscalité locale	13 391 000.00 €	13 324 064.96 €	100 %
74	Dotations et participations	1 600 132.00 €	1 976 750.48 €	124 %
75	Autres produits de gestion courante	700 560.00 €	642 901.39 €	92 %
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
76	Produits financiers	0.00 €	28.01 €	0 %
77	Produits spécifiques	3 000.00 €	21 065.00 €	702 %
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	16 860.10 €	0 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>17 203 717.00 €</b>	<b>17 662 394.56 €</b>	<b>103 %</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>98 935.61 €</b>	<b>98 896.60 €</b>	<b>100 %</b>
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		5 434 093.77 €	5 434 093.77 €	100 %
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>22 736 746.38 €</b>	<b>23 195 384.93 €</b>	<b>102 %</b>

\* Y compris produits rattachés

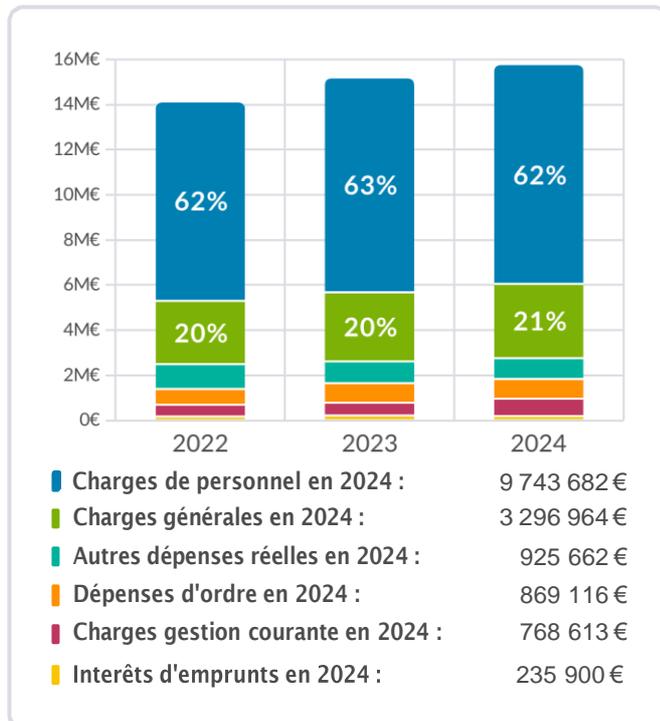
Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est supérieur à la prévision et s'explique principalement par la volatilité des dotations de la CAF qui sont fonction de l'activité des établissements.

  
 Taux de réalisation  
recettes de Fonct  
**103%**

## II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **15 839 937 €** en 2024. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), elles sont regroupées sur les chapitres suivants :

- **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.
- **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.
- **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC).
- **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les indemnités des élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.
- **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.
- **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024*	Exéc BP 2024
011	Charges à caractère général	3 698 158.02 €	3 296 964.81 €	89 %
012	Charges de personnels, frais assimilés	10 010 000.00 €	9 743 682.32 €	97 %
014	Atténuations de produits	962 500.00 €	907 249.61 €	94 %
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	812 476.46 €	768 613.29 €	95 %
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0 %
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
66	Charges financières	243 700.00 €	235 900.93 €	97 %
67	Charges spécifiques	23 130.00 €	18 410.73 €	80 %
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	0 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>15 749 964.48 €</b>	<b>14 970 821.69 €</b>	<b>95 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	5 936 781.90 €	0.00 €	0 %
042	Opération ordre transfert entre sections	1 050 000.00 €	869 116.21 €	83 %
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 986 781.90 €</b>	<b>869 116.21 €</b>	<b>12 %</b>
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>22 736 746.38 €</b>	<b>15 839 937.90 €</b>	<b>70 %</b>

\* Y compris charges rattachées

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est inférieur à la prévision en raison notamment d'un important travail d'optimisation des dépenses à caractère général.



Taux de réalisation  
dépenses de Fonct

**95%**

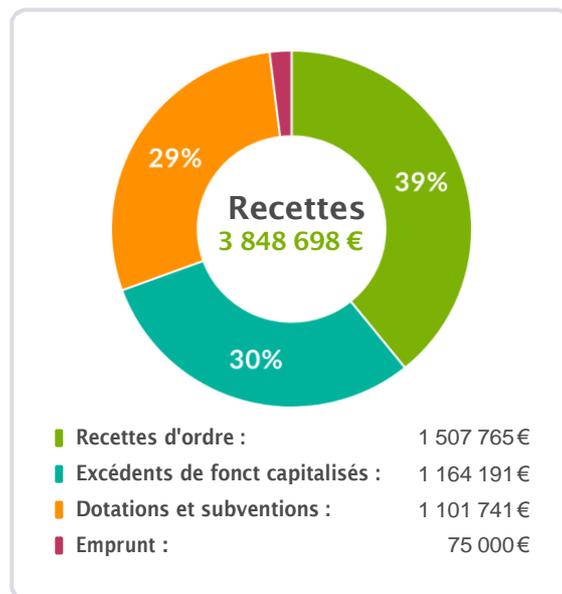
### III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à **3 848 698 €** en 2024. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

□ **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16) ; les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

□ **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

□ **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024	RàR au 31/12
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 046 254.28 €	623 399.59 €	1 371 318.27 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	750 000.00 €	75 000.00 €	750 000.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 796 254.28 €</b>	<b>698 399.59 €</b>	<b>2 121 318.27 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 624 191.44 €	1 642 533.97 €	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 624 191.44 €</b>	<b>1 642 533.97 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 420 445.72 €</b>	<b>2 340 933.56 €</b>	<b>2 121 318.27 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	5 936 781.90 €	0.00 €	0.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 050 000.00 €	869 116.21 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	736 430.00 €	638 649.13 €	0.00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 723 211.90 €</b>	<b>1 507 765.34 €</b>	<b>0.00 €</b>
R 001	Solde d'exécution positif reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>12 143 657.62 €</b>	<b>3 848 698.90 €</b>	<b>2 121 318.27 €</b>

Les recettes réelles d'investissement sont composées à 45 % de subventions.

## IV. Dépenses de la Section d'Investissement

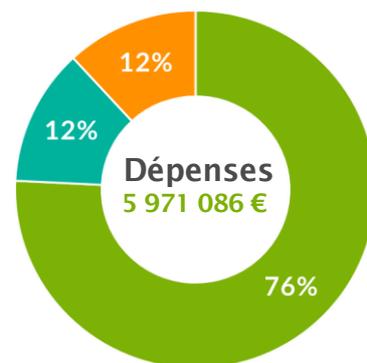
Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **5 971 086 €** en 2024. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

□ **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent entre les immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

□ **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

□ **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

□ **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



■ Dépenses d'équipement :	4 525 312 €
■ Dépenses d'ordre :	737 545 €
■ Remboursement du capital :	708 227 €

Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024	RàR au 31/12
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	81 565.60 €	61 235.52 €	13 011.00 €
204	Subventions d'équipement versées	851 687.36 €	351 256.76 €	350 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 879 387.32 €	967 112.13 €	127 320.69 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des opérations d'équipement		5 659 954.66 €	3 145 708.27 €	26 328.00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>8 472 594.94 €</b>	<b>4 525 312.68 €</b>	<b>516 659.69 €</b>
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	715 300.00 €	708 227.99 €	0.00 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>715 300.00 €</b>	<b>708 227.99 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>9 187 894.94 €</b>	<b>5 233 540.67 €</b>	<b>516 659.69 €</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	98 935.61 €	98 896.60 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	736 430.00 €	638 649.13 €	0.00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>835 365.61 €</b>	<b>737 545.73 €</b>	<b>0.00 €</b>
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	2 120 397.07 €	2 120 397.07 €	0.00 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>12 143 657.62 €</b>	<b>8 091 483.47 €</b>	<b>516 659.69 €</b>

Les dépenses d'équipement sont couvertes à hauteur de 66 % par des subventions et des ressources propres.

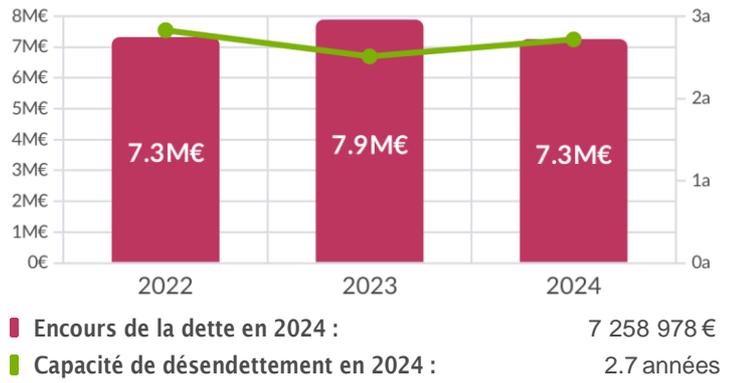
# Données Financières

## I. Endettement de la collectivité

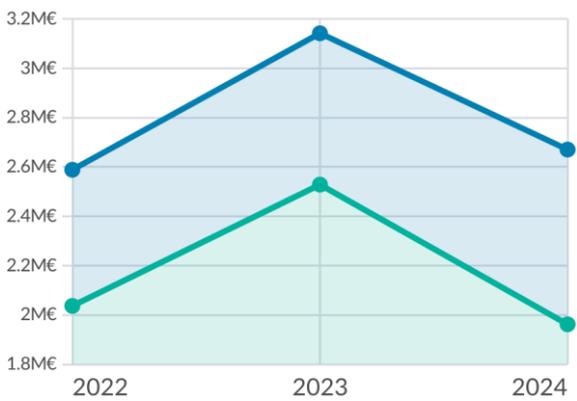
L'encours total de la dette au 31/12/2024 s'établit à **7 258 978 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- Des intérêts positionnés en fonctionnement
- Du capital positionné en investissement

Pour 2024, l'annuité est de **944 127 €**.



## II. Niveaux d'Épargnes et principaux Ratios



- Épargne Brute en 2024 : 2 691 573 €
- Épargne Nette en 2024 : 1 983 345 €

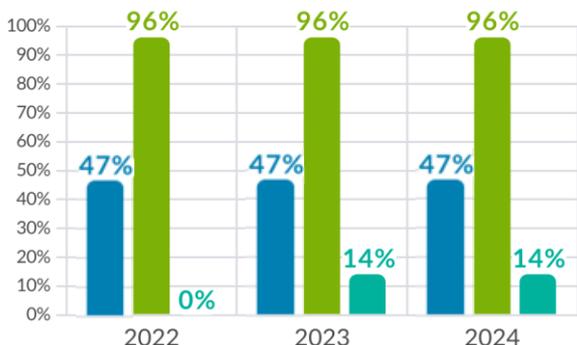
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	1 177€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	1 388€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	356€/Hab
Encours de la dette	571€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	12€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	65%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	89%
Dépenses d'équipement brut / RRF	26%
Encours de la dette / RRF	41%
Épargne brute / RRF	15%

L'Épargne Brute (2 691 573€) constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles (hors immobilisations cédées). Premier indicateur de santé financière, elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement : en priorité le remboursement du capital de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement.

Le Taux d'Épargne Brute (15%) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

L'Épargne Nette (1 983 345€) correspond à l'Épargne Brute après déduction des remboursements de dette et capital. C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer les dépenses d'équipements souhaitées.

## III. Fiscalité



- Taxe Foncier Bâti en 2024 : 46.55 %
- Taxe Foncier Non-Bâti en 2024 : 96.14 %
- Taxe Habitation Résid. Sec. en 2024 : 14.11 %

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 31/12/2024 sont de **198.62 ETP**.

## Synthèse



Au 31/12/2024 la commune de Saint-Jean-de-Védas affiche une très bonne situation financière avec notamment un niveau d'épargne brute de 2 691 573 € et une capacité de désendettement de 2,7 années.